

D03

Scénario 04

16 avril

Lettre de voiture de GLS



### Lettre de Voiture

Date :

Transporteur GLS LE PECQ 78	Chauffeur MERLOT J. P.
	Tracteur DE-589-GF
	Semi

Expéditeur : XYLOCEMI 78 BOUGIVAL	DESTINATAIRE SCIERIE GALLET 70 FRESSE
-----------------------------------	--

NOMBRE	NATURE DE LA MARCHANDISE	Palette	Poids	Nom, cachet et signature du Remettant
4	XYLACLAVE 500 Fût 220 litres	2	930kg	Le _____ Réserve éventuelle : _____
				Nom, cachet et signature du Conducteur
				Le _____ Réserve éventuelle : _____
				Nom, cachet et signature du Destinataire
				Le _____ Réserve éventuelle : _____

PALETTES					MARCHANDISES DANGEREUSES	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
CHARGÉES CHEZ L'EXPÉDITEUR	RENDUES À L'EXPÉDITEUR	LIVRÉES AU DESTINATAIRE	RENDUES PAR LE DESTINATAIRE	NON RENDUES À REPRENDRE	Transport sous température dirigée	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
2						

**CONDITIONS DE TRANSPORT:** Toute expédition implique de la part de l'expéditeur, acceptation des conditions générales suivantes. La responsabilité du transport déterminée par les articles 133-1 et suivant du code de Commerce. Conformément à la loi, le refus de signature non motivé du document engage la responsabilité du remettant ou du destinataire qui refuse de signer. Les opérations qui fous sont confiées sont soumises aux conditions générales de transport approuvées par dépêche ministérielle du 7 avril 1968 (JO du 9 avril 1968). Pour les envois de 3 tonnes et plus, notre responsabilité ne peut excéder 14 euros par kilo de poids brut de marchandises manquantes ou avariées, ni par envoi, une somme supérieure au produit du poids brut de l'envoi en tonnes par 2 300 euros. Pour les envois inférieurs à 3 tonnes, l'indemnité ne peut excéder 23 euros par kilo avec un maximum de 750 euros. Pour les **transports spéciaux: non énumérés ci-dessus** les conditions d'indemnisation pour pertes et avaries sont fixées par les contrats types s'y rapportant et approuvés par décret. Toutes les contestations relèvent de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de l'entreprise. La marchandise non emballée voyage aux risques et périls de l'expéditeur et du destinataire. **Colis:** Un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs objets, quels qu'en soient la dimension et le volume, constituant une charge unitaire lors de la remise au transporteur, même si le contenu en est détaillé dans le document de transport. Dans le cas d'un dégroupement du montant de 750 euros par colis, une déclaration en valeur auprès de votre compagnie d'assurance est fortement conseillée. L'expéditeur supporte seul les conséquences résultant notamment d'une absence, insuffisance ou inexactitude de déclaration relative aux objets remis, d'une absence ou insuffisance d'emballage.